

Foire à Tout de la commune de Champenard, du 13 mai 2012

Inscription.

ASSOCIATION LOISIRS CHAMPENARDAISE

8 Rue de la Boulaye
27600 CHAMPENARD

Adresse pour l'inscription :

Mr CERNEK Stéphane 10 rue de Sainte Colombe 27600 CHAMPENARD

Merci de joindre le règlement à l'ordre de l'Association.

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Carte d'identité N° :

Délivrée le

Par préfet :

N° identification
(forains) :

Linéaire :

Prix :

Objets proposés à la
vente :

Je soussigné (e)

Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du **13 MAI 2012**. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer. Je joins à mon inscription la photocopie recto-verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation auprès de **L'Association de Loisirs Champenardaise**.

Fait à

Le

Signature :

REGLEMENT

Organisation :

La Foire à Tout se tient en partie dans la rue de la Boulaye et dans la cour de l'école.
Elle est organisée par et au profit de l'Association de Loisirs Champenardaise.

Participation :

La "Foire à Tout" est ouverte aux professionnels et particuliers.

Conditions :

Le droit de place est fixé à 2 Euro le mètre linéaire pour les particuliers et 5 Euro le mètre linéaire pour les professionnels.
Elles doivent être accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité et du règlement total correspondant à la longueur retenue.

Les paiements par chèque doivent être libellés à l'ordre de l'Association.

Un reçu sera délivré sur demande.

Attribution :

Les places sont attribuées de façon chronologique au fur et mesure de l'arrivée des exposants ou des inscriptions retenues.

En cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l'association.

Responsabilité :

Chaque exposant est responsable de son stand et en assure la garde, en conséquence il doit être couvert par une assurance.
L'association organisatrice dégage toute responsabilité en cas de perte, de vol ou tout autre préjudice causé aux marchandises, matériels ou objets divers.

Des sanitaires sont mis à disposition des exposants (*gratuit sur présentation d'une carte*) et du public (*payant*).

Ces installations doivent faire l'objet d'une attention particulière et être tenues en parfait état de propreté.

Contrôle :

Une liste complète des exposants précisant les renseignements utiles est tenue à jour par l'Association. Elle est tenue à disposition de la gendarmerie et des services de répression des fraudes pendant la durée de la foire.

Cette liste sera déposée à la sous-préfecture des ANDELYS dans la semaine suivant la manifestation.

Fourniture :

La fourniture aux exposants se limite à la mise à disposition pour la durée de la foire de la parcelle où ces derniers sont placés. Des sacs poubelles seront à disposition. Il n'y aura en aucun cas fourniture d'eau, électricité, ou tout fluide ou énergie. Tout exposant doit justifier de la provenance de ses objets.

Horaires :

La foire à tout est ouverte de 6 heures à 19 heures.

Information :

La participation à cette "Foire à Tout" implique l'acceptation et le respect du présent règlement.